

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation sur le parking gare routière, route du Vin à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du « Floumoart ». Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Route du Vin – parking « gare routière »**
Début : **Dimanche, 12 mars 2023 à 06h00**
Fin : **Dimanche, 12 mars 2023 à 20h00**
Motif : **Marché aux puces**
Règlement : **GRE-029-2023**

Grevenmacher, le 28 février 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden